
CA Paris, 26 juin 2012, n° 09/29122

RG n° 09/29122

Décisions parallèles et/ou à un autre stade de la procédure:

Décision antérieure : Com. 30 juin 2009

Motif : "La procédure de sauvegarde a précisément été ajoutée par l'effet d'un règlement n° 694/2006 du 27 avril 2006 aux procédures françaises entrant dans le champ d'application du règlement n° 1346/2000. L'énumération en annexe, pays par pays, des procédures qui relèvent de ce règlement, lequel a force obligatoire et s'applique directement dans tout Etat membre, ayant précisément vocation à assurer la sécurité juridique de son application, le débat entretenu (...) sur le point de savoir si la sauvegarde satisferait ou non aux critères d'insolvabilité et de dessaisissement partiel ou total mentionnés à l'article premier est inopérant et vain, l'ajout en 2006 à cette annexe, dans la rubrique France, de la sauvegarde aux côtés du redressement judiciaire et de la liquidation judiciaire qui, jusqu'alors, seuls y figuraient, ayant définitivement tranché le problème".

Mots-Clefs: Champ d'application (matériel)
Sauvegarde (insolvabilité)
Annexe

Doctrine:

Rev. proc. coll. 2012. Comm. 186, note M. Menjucq

Imprimé depuis Lynxlex.com

Source URL: <https://www.lynxlex.com/en/node/1745#comment-0>